

Variante 2 (source : KRONOS SOLAR)

Variante 3 : variante finale

Le projet initialement déposé, basé sur la variante 2 décrite ci-avant, s'installant et impactant plus de 0,1 ha de zones humides, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (DLE selon la rubrique 3.3.1.0 du code de l'Environnement) incluant des mesures de compensation relatives à ces zones humides, a été réalisé.

Suite à des demandes de compléments de la part de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT 24), KRONOS SOLAR a procédé à une modification significative de son plan d'implantation de manière à réduire l'emprise du projet sur les zones humides, et donc son impact sur ces dernières.

En effet, le plan de masse basé sur la variante 2 présentait une piste périphérique, en réponse aux exigences du SDIS 24. Or, la mise en place de cette piste entraînait des incidences résiduelles sur 3100 m², déclenchant ainsi la procédure de déclaration au titre de loi sur l'eau précédemment citée (dépassement du seuil de 0,1 ha de zones humides impactées).

En outre, la DDT 24 demande que tous les impacts sur les zones humides soient compensés avec un ratio de 1,5. En conséquence, le projet initial prévoyait une zone de compensation de 1200 m² au nord-est de la centrale, avec la création d'une butte et de sillons, ainsi que la plantation de saules, de manière à recréer une zone humide fonctionnelle sur le critère habitat.

Les modifications apportées au plan d'implantation final lié à cette dernière version d'étude d'impact, concernent tout d'abord la piste périphérique de la centrale. Celle-ci est désormais implantée hors des zones humides autant que le permettent les contraintes techniques, sécuritaires et économiques.

L'emprise de cette piste et de la bande de roulement associée est majoritairement **hors zone humide**, à l'exception de la partie nord qui la relie à la piste existante, la zone humide correspondante ne pouvant faire l'objet d'un évitement total dans le cadre du foncier disponible et des impératifs de sécurité incendie.

En outre, la citerne incendie et le poste de livraison se trouvent au nord du parc, sur des zones humides, du fait des contraintes d'accès et de sécurité incendie. La zone humide sera entièrement évitée en phase travaux quitte à réduire la surface de la zone de stockage.

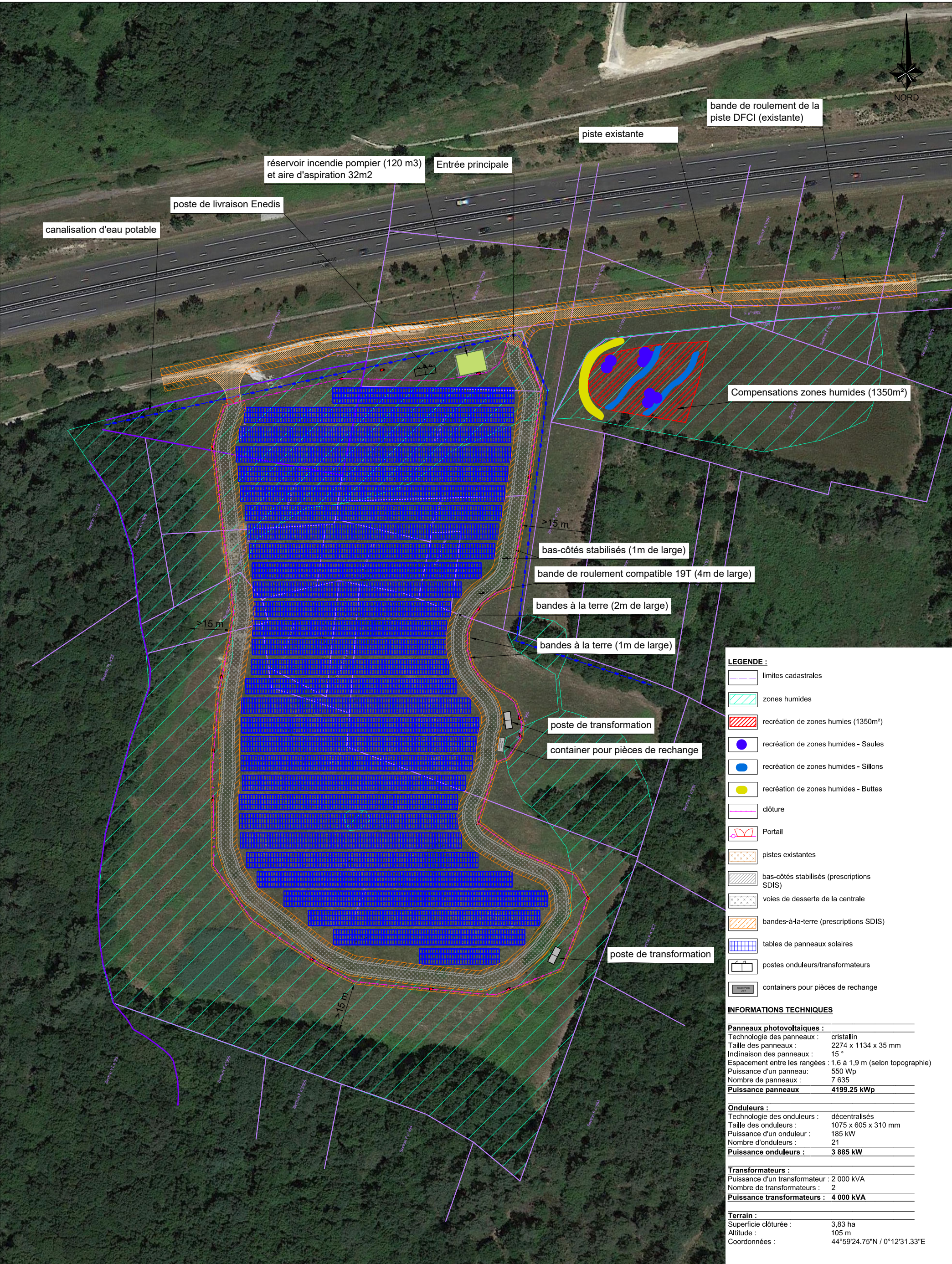
La surface totale des éléments imperméabilisants ou en remblai (piste, citerne, poste de livraison, zone de stockage, pieds des tables photovoltaïques et piquets de la clôtures) s'élève désormais à **657 m² (0,0657 ha)** soit une surface nettement inférieure par rapport à l'implantation initiale (0,31 ha).

Ainsi, après modification du plan de masse, le projet final engendre des impacts sur les zones humides à hauteur de 0,06 ha, donc sous le seuil de 0,1 ha de zones humides impactées, **ne déclenchant pas de dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.**

KRONOS SOLAR s'engage par ailleurs à compenser les zones humides impactées, à hauteur de 1 350 m², soit un ratio de 2, sur la partie la plus favorable de l'emplacement prévu initialement, au nord-est du projet.

La surface totale clôturée des terrains concernés par le projet est d'environ 3,34 ha. La puissance totale du parc s'élèvera à 4,20 MWc.

→ La dernière variante est celle qui intègre au mieux les enjeux environnementaux, écologiques, liés aux zones humides, enjeux paysagers et enjeux liés à la sécurité incendie, tout en assurant une rentabilité économique et énergétique.



LEGENDE :

- limites cadastrales
- zones humides
- recréation de zones humides (1350m²)
- recréation de zones humides - Saules
- recréation de zones humides - Sillons
- recréation de zones humides - Buttes
- clôture
- Portail
- pistes existantes
- bas-côtés stabilisés (prescriptions SDIS)
- voies de desserte de la centrale
- bandes-à-la-terre (prescriptions SDIS)
- tables de panneaux solaires
- postes onduleurs/transformateurs
- containers pour pièces de rechange

INFORMATIONS TECHNIQUES

Panneaux photovoltaïques :

- Technologie des panneaux : cristallin
- Taille des panneaux : 2274 x 1134 x 35 mm
- Inclinaison des panneaux : 15 °
- Espacement entre les rangées : 1,6 à 1,9 m (selon topographie)
- Puissance d'un panneau : 550 Wp
- Nombre de panneaux : 7 635
- Puissance panneaux : 4199.25 kWp**

Onduleurs :

- Technologie des onduleurs : décentralisés
- Taille des onduleurs : 1075 x 605 x 310 mm
- Puissance d'un onduleur : 185 kW
- Nombre d'onduleurs : 21
- Puissance onduleurs : 3 885 kW**

Transformateurs :

- Puissance d'un transformateur : 2 000 kVA
- Nombre de transformateurs : 2
- Puissance transformateurs : 4 000 kVA**

Terrain :

- Superficie clôturée : 3,83 ha
- Altitude : 105 m
- Coordonnées : 44°59'24.75"N / 0°12'31.33"E

TOUTES LES COTES SONT INDIQUEES EN METRE [m]

Kronos Solar Projects
www.kronos-solar.fr - copyright Kronos Solar Project

Widenmayerstra. 16,
80538 Munich
Allemagne

revision	date	auteur	modification
r03	03.02.2023	Abr	Modification tracé piste et ZH (2)
r02	30.01.2023	Abr	Modification tracé piste et ZH
r05	08.06.2023	Abr	-
r04	13.02.2023	ABr	Modification tracé piste et zone implantation PV

PLAN DE MASSE

CENTRALE PV SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET

ref. projet	échelle	n° revision	auteur	date
NAQ24SMA1	1:1500	r05	ABr	08.06.2023

numéro dessin : 20230608_naq24sma1_ksp_mplan-r05_abr
numéro fichier : 20230608_naq24sma1_ksp_master-park-layout-r27_abr